

INFORMATIONS PRATIQUES



LES BONS GESTES POUR LA COLLECTE

- ✓ Pensez à sortir votre bac la veille et laissez le sorti jusqu'à 48 h après le créneau habituel, s'il n'a pas été vidé. Les collectes ont lieu à partir de 5 h 00.
- ✓ Les sacs supplémentaires au pied ou sur le bac ne sont pas collectés.
- ✓ Rentrez votre bac une fois la collecte réalisée.



ORDURES MÉNAGÈRES (BAC À COUVERCLE GRIS)

- ✓ A jeter en **SACS FERMÉS**.
 - Les coquilles de crustacés
 - Les produits d'hygiène
Les couches, protections hygiéniques, serviettes en papier, mouchoirs jetables, brosses à dents usagées...
 - Autres déchets
Stylos défectueux, sacs d'aspirateur...

Pour plus d'informations, consultez le mémo-tri ou le site web.



EMBALLAGES (BAC À COUVERCLE JAUNE)

- ✓ **EN VRAC** pas en sacs et **BIEN VIDÉS** (inutile de les laver).
 - Emballages plastiques
Pot de yaourt, crème fraîche, ketchup, bouteille d'eau, lessive, sac de congélation, barquette plastique...
 - Briques alimentaires et cartonnettes
Brique de lait, jus d'orange...
 - Emballages Métalliques
Conserve, café, barquette aluminium...
- ✓ **NE PAS LES IMBRIQUER** les uns dans les autres.
- ✓ **UNIQUEMENT LES EMBALLAGES**, aucun autre déchet (*refusés : verre, papiers, essuie-tout, objets plastiques, ordures ménagères...*).



CONTACTS

CONTACTER LE SERVICE RELATION À L'USAGER :

du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00

au 02 99 70 34 34
(option 1).



**En cas d'emménagement
ou de déménagement,**
il est impératif de mettre
à jour son compte déchets
pour bénéficier ou arrêter
les collectes.

L'abonnement
est obligatoire



HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

**NOUVEAUX
HORAIRES !**

ALLAIRE

Lundi : 9 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 30
Mardi : 9 h 00-12 h 00
Jeudi : 9 h 00-12 h 00
Vendredi : 9 h 00-12 h 00
Samedi : 9 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 30

AVESSAC

Mardi : 14 h 00-17 h 30
Vendredi : 14 h 00-17 h 30
Samedi : 9 h 00-12 h 00

PLESSÉ

Lundi : 14 h 00-17 h 30
Mardi : 9 h 00-12 h 00
Jeudi : 9 h 00-12 h 00
Vendredi : 9 h 00-12 h 00
Samedi : 9 h 00-12 h 00

SAINTE-MARIE

Lundi : 14 h 00-17 h 30
Mardi : 9 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 30
Jeudi : 14 h 00-17 h 30
Vendredi : 14 h 00-17 h 30
Samedi : 9 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 30

GUÉMENÉ-PENFAO

Lundi : 9 h 00-12 h 00
Mardi : 14 h 00-17 h 30
Jeudi : 14 h 00-17 h 30
Vendredi : 14 h 00-17 h 30
Samedi : 9 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 30

RENAC

Jeudi : 9 h 00-12 h 00
Vendredi : 9 h 00-12 h 00
Samedi : 14 h 00-17 h 30

SAINTE-NICOLAS-DE-REDON

Lundi : 9 h 00-12 h 00
Mardi : 9 h 00-12 h 00
Jeudi : 9 h 00-12 h 00
Vendredi : 9 h 00-12 h 00
Samedi : 14 h 00-17 h 30

SAINTE-VINCENT-SUR-OUST

Lundi : 14 h 00-17 h 30
Mardi : 14 h 00-17 h 30
Jeudi : 14 h 00-17 h 30
Vendredi : 14 h 00-17 h 30
Samedi : 9 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 30

LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE MARDI ET JOURS FÉRIÉS.

Merci de consulter le site :
www.redon-agglomeration.bzh/decheteries



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les épluchures, coquilles d'œuf, sachets de thé, marc de café et restes de repas sont à mettre dans un composteur ou dans les points d'apport déchets alimentaires.

REDON Agglomération propose la vente d'un composteur à tarif réduit.
Renseignements et tarifs auprès du Service Relation à l'Usager.

Alternative ABRIBACS

Les abribacs sont une alternative pour ceux qui ne peuvent pas composter à domicile ou bénéficier de sites de compostage collectif. Ils sont également complémentaires et permettent de déposer d'autres déchets comme le poisson, la viande ou les produits laitiers. **Les déchets alimentaires doivent être déposés en vrac, sans emballages, ni sac.**

Situés sur les communes d'Allaire, Guéméné-Penfao, Plessé, Redon et Saint-Nicolas-de-Redon. Consultez l'emplacement exact sur le site de REDON Agglomération.



DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIES

- Le bois (*palettes, planches, poutres*)
- Les cartons
- Les déchets dangereux (*aérosols, cartouches, lampes, peintures, piles, néons, solvants...*)
- Les déchets électriques (*écran, ordinateur...*)
- Les encombrants (*ampoules à filament, moquettes, polystyrène, vitres*)
- Les gravats (*béton, carrelage, parpaings...*)
- Les métaux
- Les plastiques rigides (*sur Allaire, Guéméné et Sainte-Marie*)
- Les végétaux (*branchage, taille de haie...*)

TRIER MALIN

ET

JETER MOINS!

REDON
Agglomération
ASS Bretagne Sud